

RÈGLEMENT OCCITANIE TOUR CLUB DRESSAGE 2022

La commission dressage a décidé pour la saison 2022 de créer un circuit OTC Dressage sur l'ensemble de la région Occitanie, en poursuivant plusieurs objectifs :

- Favoriser et distinguer les performances de nos cavaliers Club et Poney pratiquant la compétition de Dressage et les encourager à participer aux Championnats Régionaux et Nationaux.
- Valoriser les organisateurs et les inciter à poursuivre l'amélioration des conditions de concours tant sur le plan technique que sur celui de la convivialité.
- Développer les compétitions sur l'ensemble de la région et dynamiser la discipline.
- Améliorer la communication vers les médias régionaux et les collectivités locales.

Les organisateurs de ces concours sont choisis pour leur engagement et le respect du cahier des charges, par le biais d'un contrat signé entre le CRE Occitanie via la commission dressage d'une part et le représentant de la structure organisatrice d'autre part. Nous espérons deux étapes par département.

PROGRAMME ET FORMAT :

Le circuit Occitanie Tour Club doit être en mesure de devenir un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en région.

Un concours accueillant une étape de l'OTC doit programmer les épreuves suivantes, en tant qu'épreuves comptant pour le circuit :

- Épreuves Grand Prix du niveau Club 3/2/1/Élite, Poney 2/1/Élite Grand prix, et si possible, As poney 1 Grand Prix (si possible car il faut deux juges N4 minimum pour Asp1)

Si l'infrastructure le permet :

- Épreuves para-dressage Club 1 imposées grade I/II/III/IV/V.

L'organisateur est néanmoins encouragé à ouvrir des épreuves Libres des même niveaux, puisque la finale se déroulera sur reprise GP + Libre.

Les programmes doivent faire apparaître la mention OTC permettant de faciliter la validation des qualifications des concurrents.

ARTICLE 1 – Le Circuit OTC de DRESSAGE se compose d'étapes qualificatives et d'une finale qui pour 2022 sera organisée par E. E. de RIVESALTES du 5 au 6 juin 2022. La finale OTC sera également support du championnat régional OCCITANIE pour les épreuves clubs et poneys.

Les demandes de labellisation doivent être faites au niveau départemental et régional lors des réunions d'organisation et d'affectation des dates de concours par les organisateurs. Le CRE établira alors un planning des concours labellisés en fonction du respect du cahier des charges. Les concours souhaitant être labellisés devront respecter un cahier des charges précis :

- Carrière arrosées, hersées obligatoirement (éclairés si possible pour l'hiver). Le sol du paddock devra être, si possible de même nature que celui de la carrière de présentation.

- Juges : obligation d'avoir un président de Jury de niveau N4 minimum à mettre sur l'avant programme et si possible des juges habilités club (ayant suivi les formations organisées par le CRE Occitanie).

- Pour toutes les épreuves un minimum de deux juges autour du rectangle. Et si possible un juge de grade minimum N4 par épreuve - Ces concours devront permettre aux juges souhaitant se former de pouvoir effectuer des formations cabines et/ou secrétariat

- L'organisateur devra prévoir des lots et cadeaux de qualité. Les enfants et les jeunes cavaliers sont sensibles aux lots. De beaux lots attirent du monde et font revenir les cavaliers.

- Parking et aire d'accueil suffisants pour accueillir camion, poids lourds et possibilité de faire des paddocks pour les chevaux sur le parking et/ou location de boxes
- Restauration et buvette sur place obligatoire si les consignes sanitaires le permettent.
- Commissaire au paddock recommandé afin de garantir le bon déroulement de la compétition et des détenteurs ainsi que le respect des horaires prévus par le programme

Spécificités Para Equestre :

- * Prévoir Parking en dur avec places et accès réservés pour les personnes en situation de handicaps moteurs et/ou sensoriels
- * Prévoir des toilettes accessibles fauteuils roulants.
- * Prévoir des ajustements exceptionnels pour garantir la sécurité des pratiquants en situation de handicap (par exemple : couper la sono si besoin est pendant la reprise, autoriser la présence du coach sur le paddock de détente, etc...)

Le CRE s'engage alors à promouvoir ces concours label :

- En les mettant en avant grâce à la publicité (Facebook/Mail).
- En créant un calendrier des concours OCCITANIE TOUR CLUB DRESSAGE
- Le matériel de concours nécessaire et à disposition du CRE ou des CDE : Lice / Sono / fiches de comptabilités Excel / Cabines de jury devra être prêté en priorité à ces organisateurs.
- Le CRE apporte une aide financière de 50€ par concours labellisés afin de couvrir les frais de déplacement du président de jury. Les organisateurs devront envoyer une facture et une note de frais au CRE pour remboursement.

QUALIFICATIONS : Qualification des cavaliers / cavalières : Tous les cavaliers licenciés en Occitanie peuvent participer aux concours labellisés et prétendre à leur qualification. Pour participer et valider sa participation dans le cadre du circuit OTC un certain nombre de conditions sont à remplir :

Un même couple ne peut courir la finale de l'OTC que dans une seule catégorie.

Pour se qualifier pour une catégorie, le couple devra avoir participé avec succès à au moins 3 épreuves de la dite catégorie (reprise GP ou Libre), et ce, lors de 3 étapes OTC.

Les Tournées des As organisées en Occitanie sont considérées étapes qualificatives coef 1 de l'OTC.

Les éliminations et abandons ne comptent pas comme une participation.

LORS DE LA FINALE : Si un même couple est qualifié dans plusieurs catégories, il devra prendre le départ dans la catégorie de son choix et le spécifier à l'organisateur.

Un cavalier peut faire plusieurs épreuves dans la journée et cela même avec plusieurs poneys/chevaux et peut se qualifier avec plusieurs chevaux/poneys.

Exemples :

- Cavalier 1 et cheval 1 qualifiés pour Poney 1 et Club Elite : le cavalier devra spécifier lors de la finale, sa participation en Club 1 ou Poney Elite.
- Cavalier 1 qualifié avec Cheval 1 et 2 en Club 2 : le cavalier devra spécifier lors de la finale avec quel cheval il concoure pour l'indice club 2.
- Cavalier 1 qualifié avec Cheval 1 en club 2 et cavalier 1 qualifié avec Cheval 2 en Poney 1 : Le couple étant différent, le cavalier pourra donc participer à la finale dans les deux catégories avec ces deux chevaux différents.

- Un même cheval peut dans la même journée participer par exemple à une épreuve grand prix et une épreuve libre avec un cavalier et une autre reprise grand prix et une autre reprise libre avec un autre cavalier. (sauf en As Poney 1 et As poney Élite, cf règlement dressage Art 5.2)

Pour la finale, une limite de niveau est imposée :

Indice 3 : maximum galop 5, Indice 2 : maximum galop 6, Indice 1 : maximum galop 7 + licence club (c'est à dire non amateur), Indice élite pas de limitation

ARTICLE 2 – Les cavaliers s'engagent dans les concours étapes du OTC Dressage 2022 par l'intermédiaire du système fédéral FFE SIF. Lors de chaque étape OTC des points sont attribués (cf art 3). Le cavalier doit participer au moins à 3 étapes et la finale du circuit OTC, s'il veut prétendre figurer au classement définitif. Dans le cas où un cavalier participerait à plus de trois étapes, seuls ses 3 meilleurs résultats et celui de la finale seront pris en compte pour le classement final.

ARTICLE 3 – Le calcul des points :

Les pourcentages obtenus dans chaque reprise d'une épreuve support du circuit OTC font office de points pour les cavaliers de l'Occitanie, qu'ils soient classés ou non. Pour le calcul du classement général du circuit OTC Dressage 2022, les points seront calculés en faisant la somme des pourcentages obtenus par le couple cheval-cavalier lors des 3 meilleures étapes affectés d'un coefficient 1 et des pourcentages obtenus lors de la finale affectés d'un coefficient 2. La commission de dressage publiera régulièrement un classement provisoire au cours de la saison.

ARTICLE 4 – Remise des prix et récompenses

Classement Finale de l'OTC

Sont classés, et appelés à la remise des prix, minimum 3 cavaliers par catégorie, quel que soit le nombre de partants. S'il y a plus de 9 partants, la règle du 1/3 sera appliquée en limitant le nombre de classés à 8. Les récompenses seront offertes par le CRE Occitanie pour chaque catégorie

La finale OTC est également support du championnat régional. Dans ce cas les cavaliers qualifiés pour l'OTC et souhaitant concourir sur la finale OTC, devront engager une épreuve type Grand Prix et une épreuve Libre du même indice. Pour ce qui est du championnat régional, tous les cavaliers licenciés dans la région Occitanie peuvent s'engager cependant ceux-ci ne feront partie de la finale OTC que s'ils ont participé aux 3 étapes demandées pour la qualification OTC.

1er Plaque Trophée Médaille Flot Cadeaux

2e Plaque Médaille Flot Cadeaux

3e Plaque Médaille Flot Cadeaux

4e et suivants : Plaque Flot Cadeaux

ARTICLE 5 – Divers

La participation d'un cavalier implique l'acceptation du présent règlement. Les cavaliers sont tenus de participer aux remises de prix des étapes OTC pour être inscrit dans le classement. Le Comité Régional d'Equitation de l'Occitanie se garde le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur le site internet du CRE Occitanie.

Les étapes seront les suivantes :

DATE	Lieu	Dep
23/01/2022	RIVESALTES	66
06/02/2022	PONEY CITY	81
20/02/2022	COMBELLES RODEZ	12
27/02/2022	SAINT MICHEL	32
27/02/2022	POLE EQUESTRE DE MONTAUBAN	82
06/03/2022	TOULOUSE	31
13/03/2022	CENTRE EQUESTRE BENQUET	32
13/03/2022	STADE EQUESTRE DE PITRAY	82
20/03/2022	SAINT MARTIN LALANDE	11
20/03/2022	PORTAIL VERT	34
03/04/2022	AIGUEFONDE OTC	81
10/04/2022	BOUILLARGUES	30
10/04/2022	AUBAREDE	65
01/05/2022	LA FREGIERE	12
01/05/2022	CENTRE EQUESTRE BAGNERES-DE-BIGORRE	65
08/05/2022	PIN BALMA LA SEILLONNE	31
5 et 6 juin 2022	RIVESALTES - FINALE OCCITANIE TOUR CLUB ET CHAMPIONNAT OCCITANIE	66